



Rémunération, mesures incitatives et prestations

Transition vers l'exercice de la profession (TvEP)

Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario

Septembre 2015

Table des matières

Introduction	1
Rémunération	2
Financement des soins primaires	3
Arrangements concernant la diversification des modes de paiement (ADMP) et ententes concernant la diversification des modes de paiement (EDMP)	3
Facturation pro forma	4
Financement des soins hospitaliers sur appel	4
Facturation des services non assurés	5
Facturation d'un tiers	5
Guides de facturation	6
Ressources supplémentaires en matière de rémunération	7
Mesures incitatives et prestations	8
Mesures incitatives et prestations financées par la Province	9
Mesures incitatives financées par la collectivité	9
Conclusion	10

L'information présentée dans le présent module peut faire l'objet de modifications.
Veuillez consulter l'administrateur du programme concerné pour obtenir l'information
la plus à jour, ou communiquer avec votre conseiller régional.

Introduction

À mesure qu'approche la fin de votre résidence et que vous commencez à réfléchir aux choix de carrière qui s'offrent à vous, la rémunération et le revenu des médecins peuvent devenir une préoccupation importante. Que vous offriez des soins primaires ou des services spécialisés, un certain nombre de modèles de rémunération et de mesures incitatives sont offerts aux médecins qui exercent en Ontario. Le module TvEP (Transition vers l'exercice de la profession), intitulé *Rémunération, incitatifs et prestations*, offre aux jeunes diplômés et aux médecins en exercice un aperçu des types de rémunération et de mesures incitatives offerts aux médecins en Ontario, ainsi que des liens vers des ressources supplémentaires qui les aideront en matière de facturation et de rémunération.

Trouver le modèle d'exercice qui vous convient

Ce module offre de l'information et des ressources aux médecins résidents, aux médecins qui s'installent en Ontario et aux médecins praticiens afin de les aider dans leur recherche d'emploi et le processus d'emploi.

Enseigner tout en exerçant

Ce module présente de l'information sur la façon d'intégrer l'enseignement et le mentorat dans la médecine générale ou spécialisée en Ontario.

Services de suppléance en Ontario

Ce module présente aux médecins des conseils sur les pratiques exemplaires ainsi que des ressources en vue de la prestation de services de suppléance en Ontario.

Bien-être des médecins

Ce module offre aux médecins résidents, aux diplômés et aux médecins praticiens de l'information sur les ressources et les stratégies de maintien d'un équilibre travail-vie.

Le compte à rebours a commencé

Ce module offre aux médecins résidents un guide étape par étape de transition vers l'exercice de la profession.

Ressources pour les médecins

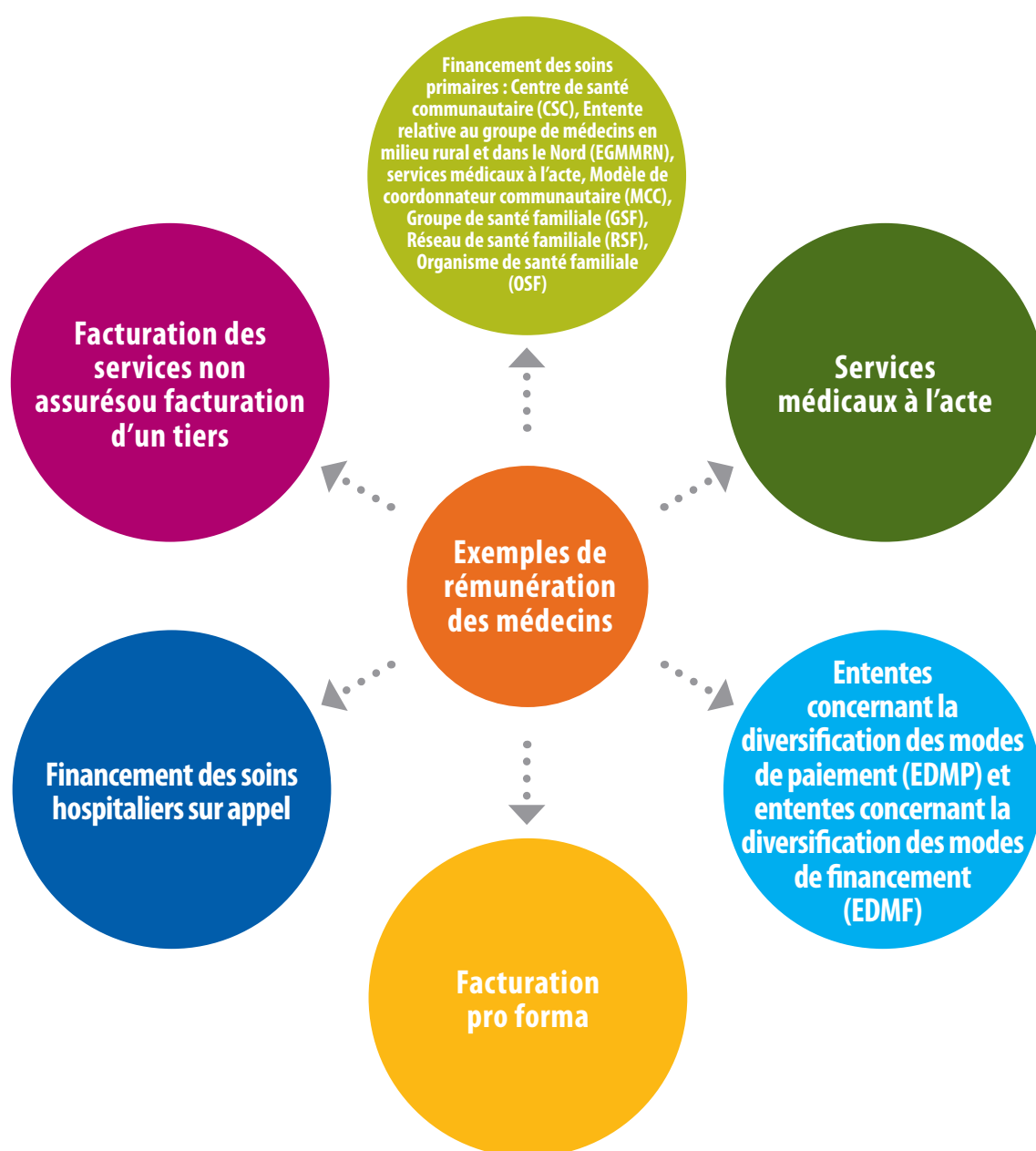
Ce module est une compilation des ressources conçues pour les médecins qui portent sur un vaste éventail de sujets liés à l'exercice de la médecine en Ontario.

L'aspect commercial de la médecine

Ce module offre aux médecins résidents et aux nouveaux diplômés de l'information sur les facteurs professionnels, pratiques et personnels à prendre en compte au moment de l'établissement d'un cabinet en Ontario.

Rémunération

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) est responsable de la plupart des paiements versés aux médecins en Ontario. Il s'occupe plus particulièrement des soins de santé intégrés, ce qui englobe la promotion de la santé et la prévention des maladies, ainsi que de leur traitement et leur prise en charge. Le système de santé ontarien comprend un large éventail de modèles de pratiques et encourage une pratique fondée sur des groupes et des équipes interdisciplinaires. Que vous soyez médecin de famille ou spécialiste, un certain nombre de sources de revenus vous sont offertes si vous exercez en Ontario.



Financement des soins primaires

En Ontario, plusieurs modèles de financement sont offerts aux médecins de famille. Le MSSLD et l'Ontario Medical Association (OMA) ont élaboré des modèles de rémunération innovants et attrayants qui aident les médecins de famille à offrir des soins complets à leurs patients. Ces modèles de rémunération s'appuient sur des types de paiements mixtes, c'est-à-dire que, bien qu'un modèle puisse reposer principalement sur une forme de paiement (p. ex., la capitation, qui offre une base de paiement selon le nombre de patients inscrits), il peut également offrir aux médecins de famille diverses mesures incitatives financières, primes et d'autres types de paiements liés aux services (p. ex., Organisme de santé familiale).

Services médicaux à l'acte

D'autres médecins de famille sont rémunérés selon un modèle de financement fondé sur des services médicaux à l'acte. Cela signifie que le médecin de famille facture chaque service fourni durant une consultation – bien que certains modèles de services médicaux à l'acte puissent inclure des primes et mesures incitatives supplémentaires (p. ex., groupe de santé familiale). Apprenez-en davantage sur les modèles de rémunération des médecins de famille en Ontario.

Ententes concernant la diversification des modes de paiement (EDMP) et ententes concernant la diversification des modes de financement (EDMF)

En Ontario, les spécialistes peuvent être rémunérés par des paiements de services médicaux à l'acte, des plans de diversification des modes de financement (PDMF) ou des plans de diversification des modes de paiement (PDMP). Les PDMF et les AMP sont des ententes contractuelles entre le MSSLD et un groupe de médecins, et peuvent inclure d'autres organismes, tels que des hôpitaux et des universités qui offrent un financement à un groupe de médecins à des fins d'enseignement et de recherche dans le cadre des responsabilités du groupe.

La plupart des ententes de financement reposent sur des modèles mixtes qui allient des honoraires de base et des services rémunérés à l'acte ou une facturation pro forma, ainsi que d'autres primes et mesures incitatives éventuelles.



En Ontario, plusieurs types d'ententes sont actuellement offertes aux médecins, notamment :

Type d'entente	Description
Programmes universitaires	Habituellement, ces PDMF concernent les centres hospitaliers universitaires et servent à rémunérer l'enseignement, la recherche et les responsabilités administratives qu'assument les médecins en plus de leur travail clinique habituel. Ces derniers sont tout de même tenus de facturer des services médicaux à l'acte ou de fournir des factures pro forma selon les modalités de leur entente.
Modes optionnels de financement des services d'urgence	Des modes optionnels de financement des services d'urgence ont été mis sur pied en vue d'assurer le fonctionnement permanent de ces services. Les paiements reposent principalement sur un financement de base, la facturation pro format et un financement administratif supplémentaire. Il existe deux types de modèles : un premier fondé sur la charge de travail dans les grands hôpitaux pour lequel le financement de base est déterminé par le volume annuel de patients et l'acuité, et un deuxième, sur 24 heures, pour les petits hôpitaux, qui offre un financement de base à paliers et est également fondé sur le volume annuel de patients. Les services d'urgence qui ne disposent pas de modes optionnels de financement facturent les services médicaux à l'acte.
Médecins spécialistes exerçant dans le Nord	Le PDMP offert aux spécialistes exerçant dans le Nord est un modèle mixte de services médicaux à l'acte conçu pour promouvoir le recrutement et la rétention de spécialistes dans le nord de l'Ontario. Les médecins qui exercent dans des zones plus éloignées peuvent être admissibles à des mesures incitatives supplémentaires.
Autres	Il existe d'autres PDMP offertes aux spécialistes selon leur spécialité et la collectivité. Chaque PDMP compte un chef de groupe de médecins que vous pouvez consulter pour obtenir des renseignements.

Apprenez-en davantage sur les possibilités de [rémunération des spécialistes](#) en Ontario.

Facturation pro forma

En Ontario, de nombreux médecins qui ne sont pas rémunérés à l'acte et qui exercent dans le cadre d'ententes concernant la diversification des modes de paiement (EDMP) ou de certains types de modèles de financement des soins primaires sont tenus de fournir des « factures pro forma » conformes aux conditions de leur PDMP et au *Schedule of Benefits* (liste des prestations). Dans la plupart des ententes, la facturation pro forma donne lieu une prime équivalente à un pourcentage de la valeur totale des services médicaux à l'acte facturés. Consultez le chef de votre groupe de médecins concernant les exigences de votre PDMP ou de votre modèle de financement des soins primaires.

Financement des soins hospitaliers sur appel

Le programme de financement des soins hospitaliers sur appel est administré par le MSSLD et offre un tel financement aux médecins admissibles qui offrent des services sur appel. Les lignes directrices et de l'information sur l'admissibilité à ce financement, ainsi que les niveaux de ce dernier peuvent être consultés sur le [site Web consacré au programme de financement](#) des soins sur appel.

Facturation des services non assurés

Les services non assurés sont des services fournis par un médecin à un patient qui n'est pas couvert par l'Assurance-santé de l'Ontario. Il s'agit, entre autres, des services offerts aux personnes ne possédant pas d'assurance.



Organisme	Ressource	Description
OMA	<u>Guide concernant les services non assurés à l'intention des médecins</u>	Ce guide sur la facturation des services non assurés à l'intention des médecins ontariens offre des conseils sur les services non assurés et sollicités par des tiers, les frais suggérés, les politiques pertinentes et l'interprétation des règlements liés à de tels services. Consultez le site Web réservé aux membres de l'OMA pour en savoir plus, ou envoyez une demande à info@oma.org .
L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	<u>Politiques</u>	L'Ordre a élaboré des politiques en matière de facturation des services non assurés et de facturation d'honoraires forfaitaires. Elles incluent également des lignes directrices éthiques concernant des problèmes tels que le montant des honoraires.

Facturation d'un tiers

Organisme	Ressource	Description
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)	<u>Demandes d'indemnisation auprès de la CSPAAT</u>	La CSPAAT fournit des ressources spécifiques aux médecins qui soignent les travailleurs blessés ou malades.

Guides de facturation

Le MSSLD et de nombreuses associations médicales professionnelles offrent aux étudiants en médecine et aux médecins en exercice un guide de facturation pour les orienter en la matière. Voici une liste des ressources clés offertes aux médecins exerçant en Ontario en ce qui a trait à la facturation :

Organisme	Ressource	Description
MSSLD	<i><u>Guide de ressources en ligne pour les médecins (en anglais seulement)</u></i>	Conçu pour offrir de l'information sur divers services assurés par le Ministère. Ce guide comprend les renseignements suivants : - la marche à suivre pour s'inscrire auprès de l'Assurance-santé et obtenir un numéro de facturation; - un aperçu de la liste des prestations; - un aperçu du processus de soumission des demandes d'indemnisation; - un aperçu de la surveillance des demandes d'indemnisation des médecins; - une liste des lois et règlements applicables; - une description de plusieurs programmes interreliés.
	<i><u>Ontario Health Insurance Program (OHIP) Schedule of Benefits and Fees (liste des prestations et des frais de l'Assurance-santé de l'Ontario)</u></i>	Cette liste des prestations rassemble tous les services couverts par l'Assurance-santé. Il comprend : le General Preamble (préambule général, concerne tous les médecins), une section sur les consultations et les visites qui concerne toutes les spécialités, et des sections propres à certains systèmes ou certaines spécialités (qui incluent des préambules par spécialité). Le <i>Schedule of Benefits and Fees</i> nécessite une interprétation avertie et s'adresse principalement aux professionnels des soins de santé.
La section sur la médecine générale et la médecine familiale de l'OMA (SGFP)	<i><u>Guide sur la facturation et les pratiques</u></i> *Site Web réservé aux membres.	Destiné aux généralistes et aux médecins de famille, ce Guide aide les médecins qui offrent des soins primaires à déterminer les codes appropriés, et offre de l'information sur les méthodes de facturation des divers modèles de paiement en Ontario.
	<i><u>Liste des codes courants utilisés en médecine familiale</u></i> *Site Web réservé aux membres.	Le Guide sur la facturation et la liste des codes sont complémentaires : le Guide vous indique comment facturer, et la liste des codes précise quoi facturer. Les membres de la SGFP reçoivent des copies papier de ces deux ressources, lesquelles sont mises à jour de façon périodique.
L'Association médicale canadienne (AMC)	<i><u>Formes de rémunération des médecins</u></i>	Le module de l'AMC présente les diverses formes de rémunération des médecins qui existent au Canada, par province et par territoire.



Conseils

Pour toute question ou si vous avez besoin d'aide pour devenir membre de l'OMA et de la SGFP, veuillez communiquer avec les services aux membres de l'Association. Veuillez communiquer avec la SGFP (sgfp@oma.org) pour obtenir des précisions ou des conseils en vue de démarrer votre activité à l'aide des guides et des listes de soutien de l'activité de la SGFP.

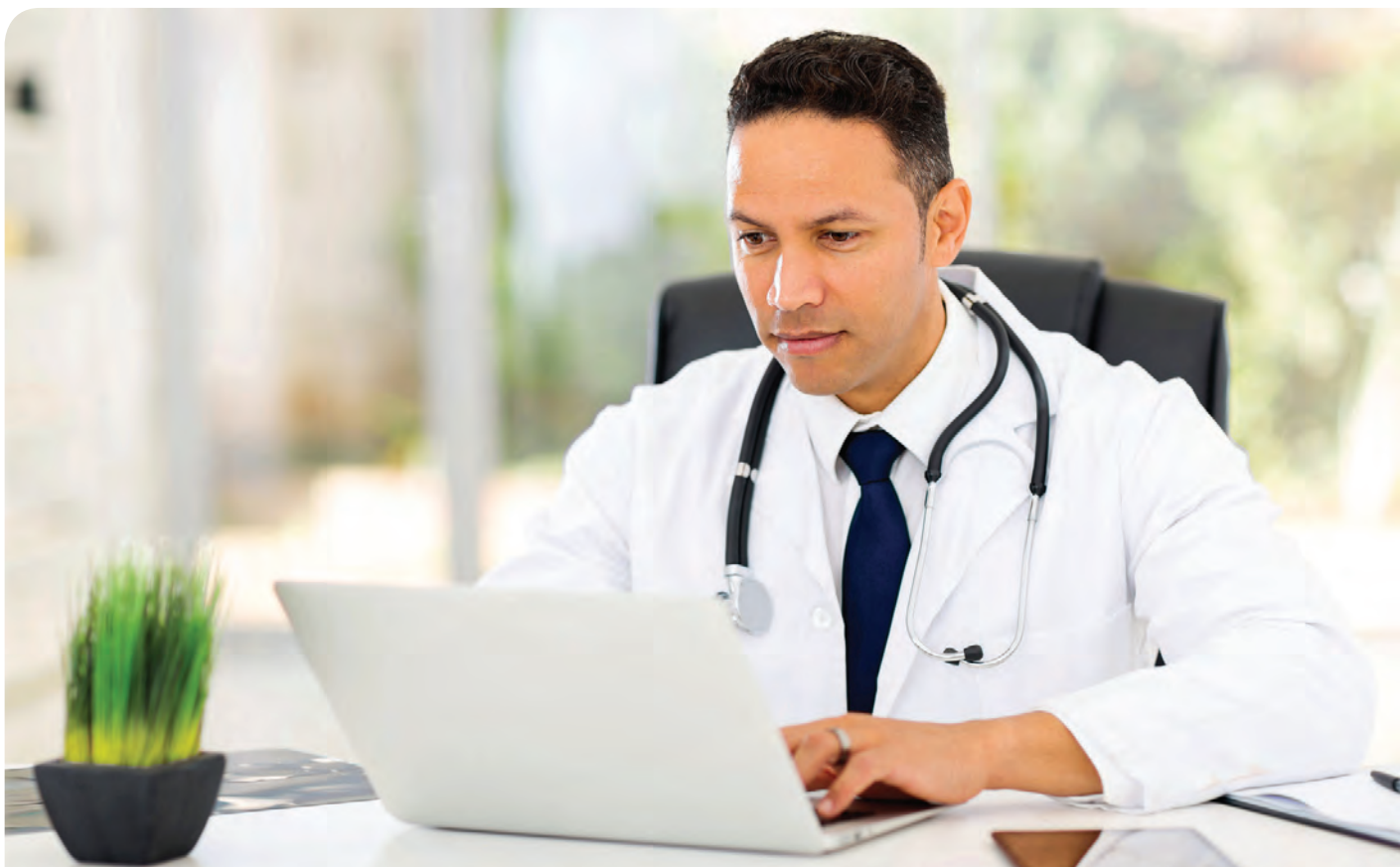
Remarque : Les médecins récemment diplômés, membres de l'OMA, bénéficient d'un tarif réservé aux membres, qui inclut une adhésion gratuite à la SGFP. Les médecins qui exercent en dehors de la province et qui envisagent de s'installer en Ontario doivent communiquer avec le service aux membres de l'OMA (membership@oma.org) pour connaître les options dont ils disposent.

Ressources supplémentaires en matière de rémunération

Programmes et services du Ministère

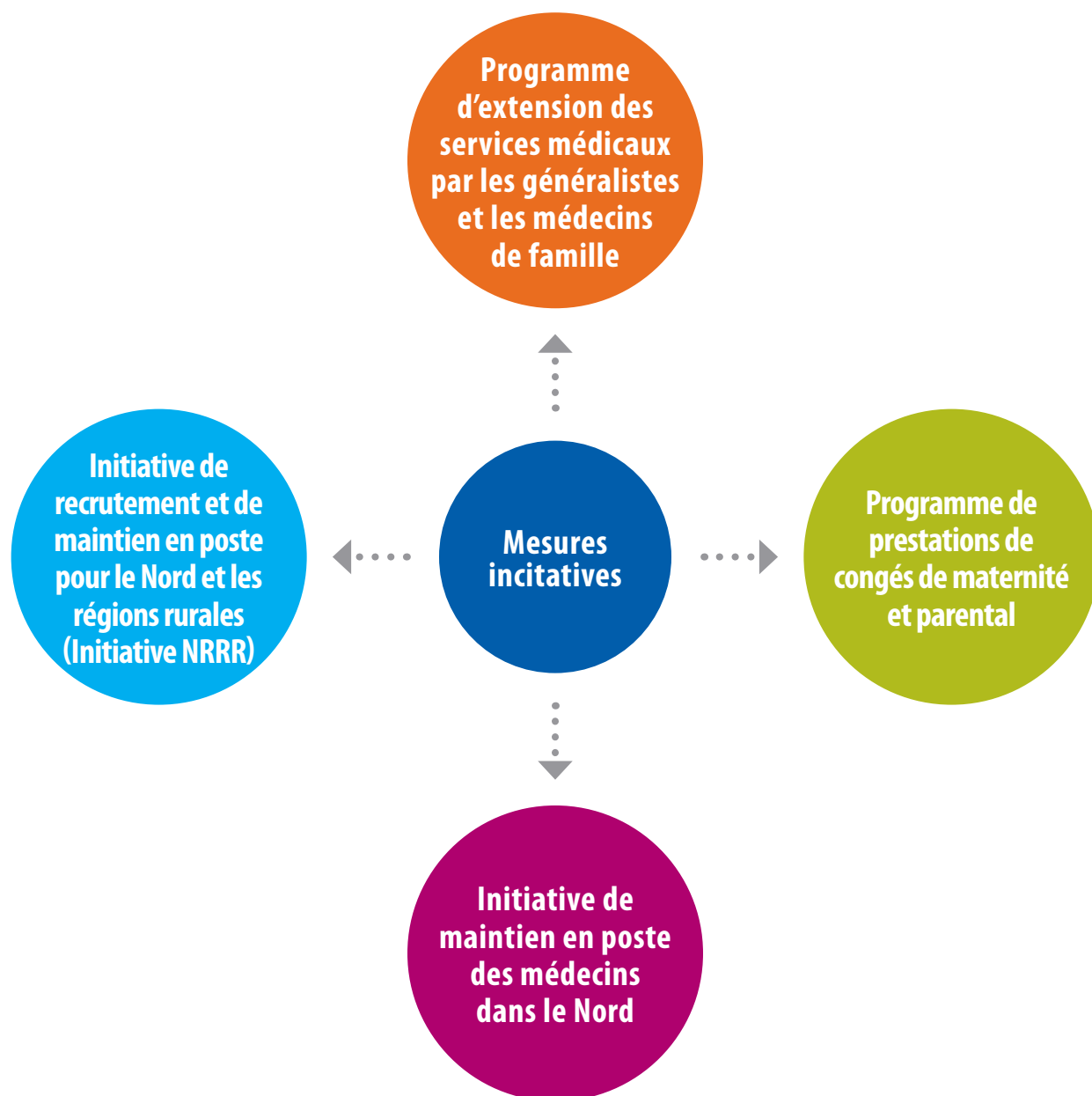
Le MSSLD offre également de l'information supplémentaire en matière de financement, notamment :

- **des bulletins de l'Assurance-santé;**
– des mises à jour des renseignements sur la facturation;
- **les formulaires et les demandes de l'Assurance-santé;**
- **les services offerts par l'Assurance-santé à l'étranger;**
- **une liste de corrections des paiements de l'Assurance-santé.**



Mesures incitatives et prestations

Les médecins qui exercent en Ontario peuvent être admissibles à des mesures incitatives et des prestations supplémentaires par l'intermédiaire d'un certain nombre de programmes provinciaux de mesures incitatives. Outre ces programmes, d'autres mesures incitatives régionales peuvent être offertes aux médecins qui s'établissent dans une collectivité particulière. Cette section présente les mesures et programmes incitatifs provinciaux offerts aux médecins en Ontario, ainsi qu'une brève explication des mesures incitatives communautaires ou régionales.



Mesures incitatives et prestations financées par la Province

Ressource	Description
<u>Programme de prestations de congés de maternité et parental</u>	Offre aux médecins admissibles une prestation de congés de maternité pendant neuf semaines, et une prestation de congé parental pendant huit semaines. Elles peuvent atteindre 1 000 \$ par semaine.
<u>Initiative de maintien en poste des médecins dans le Nord</u>	Permet aux médecins admissibles, qui exercent dans le nord de l'Ontario à plein temps depuis au moins quatre années consécutives, de recevoir une mesure incitative de rétention équivalente à 7 000 \$, versée à la fin de chaque exercice fiscal.
<u>Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales (Initiative NRRR)</u>	Offre des mesures incitatives financières à chaque médecin admissible qui s'établit à plein temps dans l'une des <u>collectivités admissibles</u> de la province. La subvention oscille entre 80 000 et 117 600 \$, et est versée sur quatre ans. Pour demander cette subvention, consultez le site Web du MSSLD, et envoyez votre demande accompagnée <u>des documents requis</u>. De plus, votre <u>conseiller régional</u> demeure à votre disposition pour répondre à vos questions sur l'Initiative NRRR.
<u>Programme d'extension des services médicaux par les généralistes et les médecins de famille</u>	1. Cliniques de soins primaires : Doter les collectivités environnantes de cliniques de soins primaires offrant des horaires réguliers et possédant des postes de soins infirmiers et des cliniques médicales. Services médicaux à l'acte en plus de 200 \$ d'honoraires par jour de service d'extension, ou allocation de 500 \$ plus 200 \$ par jour de service d'extension. 2. Soutien médical téléphonique : Offrir un soutien médical d'urgence direct, 24 heures sur 24 aux infirmières et infirmières praticiennes qui travaillent dans les postes de soins infirmiers et les cliniques admissibles. 300 \$ par mois par poste de soins infirmiers ou par clinique admissibles. Deux ou plusieurs médecins peuvent se partager cette somme.

Mesures incitatives financées par la collectivité

En Ontario, certains hôpitaux, collectivités et cliniques peuvent offrir des mesures incitatives aux médecins afin qu'ils viennent exercer dans leur région. Ces mesures incitatives sont souvent liées à un certain type d'obligation relative au retour de service. Habituellement, la collectivité ou l'organisme recruteur demandera à un jeune médecin de signer une entente indiquant le nombre d'années pendant lequel il devra fournir des services aux patients dans la collectivité pour bénéficier de la mesure incitative. Il peut s'agir d'espèces, de biens et de services ou d'aide au logement. Les mesures incitatives en espèces varient considérablement. Il vous appartient de vérifier celles qui sont offertes dans chaque collectivité. Nombre de collectivités, de cliniques et d'hôpitaux qui offraient ce genre de mesures incitatives par le passé offrent désormais un type

d'aide différent, comme la couverture des coûts d'installation d'un cabinet ou l'achat d'équipement.



Conseils

Considérez les mesures incitatives comme « une cerise » sur le gâteau. Le gâteau doit se composer du modèle de financement et du modèle d'activité qui vous conviennent, d'une équipe de collègues avec lesquels travailler et d'une collectivité dans laquelle vous vous voyez vivre à long terme. Si tous ces ingrédients sont réunis et que la collectivité, la clinique ou l'hôpital vous offrent la « cerise », c'est « du pain béni ».

Conclusion

Maintenant que vous comprenez la rémunération et les mesures incitatives offertes aux médecins en Ontario, assurez-vous de consulter nos ressources supplémentaires de TvEP pour vous aider à démarrer votre activité.

- [Le compte à rebours a commencé](#) : Ce module offre aux médecins résidents un guide étape par étape de transition vers l'exercice de la profession.
- [Trouver le modèle d'exercice qui vous convient](#) : Ce module offre de l'information et des ressources aux médecins résidents, aux médecins qui s'installent en Ontario et aux médecins praticiens afin de les aider dans leur recherche d'emploi et le processus d'emploi.
- [Services de suppléance en Ontario](#) : Ce module présente aux médecins des conseils sur les pratiques exemplaires ainsi que des ressources en vue de la prestation de services de suppléance en Ontario.
- [Enseigner tout en exerçant](#) : Ce module présente de l'information sur la façon d'intégrer l'enseignement et le mentorat dans la médecine générale ou spécialisée en Ontario.
- [L'aspect commercial de la médecine](#) : Ce module offre aux médecins résidents et aux nouveaux diplômés de l'information sur les facteurs professionnels, pratiques et personnels à prendre en compte au moment de l'établissement d'un cabinet en Ontario.
- [Bien-être des médecins](#) : Ce module offre aux médecins résidents, aux diplômés et aux médecins praticiens de l'information sur les ressources et les stratégies de maintien d'un équilibre travail-vie.
- [Ressources pour les médecins](#) : Ce module est une compilation des ressources conçues pour les médecins qui portent sur un vaste éventail de sujets liés à l'exercice de la médecine en Ontario.



Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller régional à practiceontario@healthforceontario.ca.